



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°195 du 18 juillet du 2012

Spécial Comptes Rendus

SOMMAIRE

- Compte rendu du conseil d'administration du CNRS du 5 juillet 2012
- Compte rendu de la CNAS du 28 juin 2012
- Compte rendu du CHSCT du 29 juin 2012

Compte rendu du conseil d'administration du CNRS du 5 juillet 2012

Lise Caron et Daniel Steinmetz élus SNTRS-CGT

Préambule :

Réunion préparatoire au conseil avec Joël Bertrand, directeur général délégué à la Science du CNRS, une heure avant la tenue du Conseil, pas de scoop.

Le Comité Technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) se réunit ce même jour. A l'ordre du jour de nombreux points dont celui du traitement de la précarité. Un rassemblement a eu lieu devant le ministère et des actions ont été menées en région. A Montpellier 300 collègues précaires, titulaires dont des directeurs d'unités ont demandé une réorientation de l'application de la loi Sauvadet pour, notamment, prendre en compte les contractuels multi employeurs ainsi que les catégories A et A+. Un transfert de fonds correspondant à la masse salariale des CDD de l'ANR vers les EPST devrait permettre le financement des emplois CDI et titulaires issus de l'application de la loi. Les organisations syndicales ont dénoncé le dégraissage effectué par les directions d'organismes pour restreindre l'accès des nos collègues contractuels au dispositif de la loi.

Compte rendu du CA

En préalable, Daniel Steinmetz lit et remet aux administrateurs une déclaration du SNTRS-CGT sur les attentes des personnels de la recherche vis-à-vis des changements politiques intervenus depuis l'élection du président de la république. Un débat commence.....

Le SNCS-FSU prend l'exemple des résultats concernant le Boson de Higgs pour dénoncer le fonctionnement de la recherche sur projets qui freine le travail au long terme des chercheurs. Il souhaite des signes forts du gouvernement qui concrétisent les annonces gouvernementales : i) retour de l'évaluation des unités au sein des organismes pour préserver la maîtrise de la politique scientifique ; ii) transferts de fonds de l'ANR vers les établissements pour résorber la précarité induite par les appels à projets de l'Agence ; iii) remise en cause des structures grand emprunt, notamment les IDEX. Le CNRS doit être un vrai partenaire avec une vraie politique scientifique.

M Salençon demande le texte de la déclaration de la ministre lors de son passage devant le Conseil Scientifique. Le président directeur général indique qu'il y aura un compte rendu de la direction du CNRS mais pas de déclaration officielle. Selon Alain Fuchs, la ministre a souhaité témoigner une « courtoisie républicaine et sa sympathie » pour l'organisme, la restructuration de l'ESR a placé le CNRS comme un véritable acteur, certaines de ses missions nationales devraient être rétablies et élargies permettant au CNRS de mettre la politique de sites en cohérence nationale.

M Inglebert, directeur général délégué aux ressources, dénonce les déclarations des organisations syndicales : il n'y a pas de dégraissage au CNRS, le CNRS a pris des mesures conservatoires en lien avec la loi Sauvadet conformément aux directives du MESR. Le CNRS ne peut que s'inscrire dans la « trajectoire d'une ligne politique » il n'est qu'un gestionnaire.

M Genet, représentant du MESR, reste très prudent, il ne peut rien dire sur les conséquences du changement de politique et les lettres de cadrage sont en train d'être formalisées. Le changement de gouvernement se concrétise par un changement de méthode avec plus d'écoute et plus de concertation. Il décline l'agenda des assises de l'ESR où les organismes seront appelés à donner leur point de vue et la communauté pourra s'exprimer pour définir les questions clé préalables à une nouvelle loi d'orientation pour l'ESR. Un des buts sera de reprendre et améliorer la LRU. Point important : les régions jouent et veulent jouer un rôle encore plus important dans le pilotage de l'ESR et de l'innovation, elles veulent une place dans la gouvernance de l'ESR. La ministre soutiendra la recherche dans les débats sur l'équilibre budgétaire. Les programmes « investissements d'avenir » recouvrent 7 Mds d'€ soit 700 M€ par an et ils sont structurants. Cependant certains mécanismes sont à revoir dont ceux des SATT et IRT où il faudra « libérer les contraintes et simplifier les règles ». Il ne s'agit pas de remettre en cause le plan général mais respecter les EPST et l'autonomie des universités. Le MESR ne souhaite pas supprimer les fondations de coopération scientifique mais rappelle qu'elles avaient été créées dans un cadre précis en 2006.

SNTRS-CGT : Le CNRS doit engager 3 grands chantiers de réflexion : i) le mode d'organisation du travail dans les laboratoires, ii) développement de la recherche technologique et le transfert des connaissances pour l'innovation ; iii) l'articulation région/nation.

Les points de l'ordre du jour:

Rapport d'activité 2011 du CNRS:

Le rapport d'activité comporte deux documents : le rapport d'activité avec 2 parties les temps forts scientifiques et les temps forts institutionnels et document complémentaire avec les données chiffrées et indicateurs. Le SNTRS-CGT critique le rapport d'activité qui se résume à un document de communication présentant une sélection d'articles scientifiques (la moitié dans les revues Nature et Science) dans 4 grandes thématiques. De très belles photos où les membres des directions y sont figurés une douzaine de fois. Il n'y a plus de référence aux instances scientifiques et l'analyse de l'activité scientifique des laboratoires et des instituts, totalement évacuée, est remplacée par des tableaux de chiffres et d'indicateurs. Sur quelle assise scientifique s'appuie la politique de l'organisme ? Comment anticiper la répartition des ressources sur tel site plutôt qu'un autre ou encore dégager les niches d'excellence si chères à la direction du CNRS sans cette réflexion sur les points forts et les points faibles de la recherche dans les laboratoires?

Le rapport est un panégyrique de l'activité de la direction, aucune référence aux mouvements des personnels contre la RGPP, le développement de la précarité, la baisse des financements récurrents....

Vote sur le rapport d'activité : adopté avec 3 Abstentions

Création des Commissions interdisciplinaires (CID)

Ce point a été discuté en comité technique du 6 juin 2012 ainsi qu'au Conseil scientifique qui ont émis un avis favorable. Est proposé à l'approbation du CA un projet arrêté de création de 5 commissions interdisciplinaires compétentes pour des domaines d'activité concernant plusieurs sections du comité national ainsi que la décision relative au règlement intérieur des sections et des CID. Ces CID regrouperont l'ensemble des 41 sections organisées de manière disciplinaire.

CID 50 : gestion de la recherche

CID 51 modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques

CID 52 : environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel

CID 53 : méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques

CID 54 : méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie du vivant.

Des indicateurs seront mis en place pour mesurer l'interdisciplinarité !!!! Aspect Scientifique ????

Adopté à l'unanimité

Modification de l'arrêté fixant les règles de fonctionnement du conseil scientifique

Le CA est sollicité sur la modification de l'arrêté du 2 août 2007 fixant les règles de fonctionnement du Conseil scientifique du CNRS. Il s'agit de la mise en conformité de deux textes contradictoires en ce qui concerne le mode électoral (le scrutin de liste qui a été remplacé par le scrutin nominal).

Vote Vote 6 Abstentions (4 élus du personnel)

Fonds de dotation EGID

Fonds pour financer l'institut européen: European Genomic Institute for Diabetes et le Labex du même nom localisés à Lille. Le fonds sera alimenté par des fonds privés qui seront reversés sous forme de subventions à des opérateurs de recherche pour des bourses, des mise à disposition de personnels, le financement de matériel scientifique ou la réalisation de projets de recherche et d'éducation.

Sans dotation des fondateurs, les fonds collectés seront répartis en 3 parts équivalentes : non consommable et placée, le fonctionnement EGID, le développement des projets de recherche, de l'enseignement et valorisation.

Les fondateurs sont l'université Lille 2, Le CNRS, l'Inserm, Le CHRU de Lille, l'institut Pasteur de Lille, le Conseil Régional du Nord Pas de Calais et Lille métropole.

La propriété intellectuelle revient aux bénéficiaires et leurs éventuels contractants.

Adopté avec 2 Contre (2 élus SNTRS), 4 Abstentions,

Approbation des comptes consolidés 2011:

Les comptes consolidés intègrent l'ensemble du groupe CNRS et donc le périmètre recoupe les entités sous contrôle exclusif CNRS éditions SA, INIST diffusion SA et FIST SA, les entités sous contrôle conjoint : Société civile Synchrotron Soleil, accélérateur GANIL, observatoire européen EGO, institut radioastronomie IRAM, télescope CFHTC, centre européen de recherche en biologie et médecine CERBM et les entité sous contrôle notable : le réseau national de télécommunication RENATER. Réserves des rapporteurs sur 2 points, notamment sur l'absence de pièces justificatives pour les immobilisations avant 2011.

A noter perte d'effectifs entre 2010 et 2011 de 6,09% pour l'entité CNRS et de 5,8% pour le groupe CNRS.

Vote : unanimité

Point d'information « cession du télescope Thémis »:

2 documents sont transmis aux administrateurs : une note issue de la commission spécialisée astronomie et astrophysique qui s'est réunie le 29 mai 2012 et le compte rendu du Conseil scientifique de l'INSU du 12 juin 2012. Les conclusions : Thémis est un télescope unique qui fournit des données originales. Les contraintes budgétaires, la nécessité de pouvoir mener de nouveaux projets nous amènent à nous désengager en préservant l'avenir. La cession du télescope s'inscrit dans ce contexte.

Le SNTRS-CGT intervient sur la satisfaction de voir que le CS de l'INSU a donné un avis sur le télescope solaire qui rétablit la qualité scientifique des travaux effectués sur l'instrument et par l'équipe qui assure le fonctionnement. L'Espagne n'a toujours pas donné son accord de cession ce qui signifie que le télescope sera démantelé si la réponse est négative, pourtant un projet de télescope solaire européen a obtenu un accord favorable auprès de l'Europe qui devrait se concrétiser par une instrument fonctionnel fort probablement au-delà de 2020. Comment va s'effectuer la transition entre les 2 programmes ?

Déclaration CNIL pour le projet PRISME

Prisme est le nouveau logiciel qui assure le suivi médical des agents sur la durée. Il est commun au CNRS et à l'INSERM. Le vote du CA est obligatoire pour que la CNIL autorise la mise en place du fichier avec notamment l'utilisation du numéro de sécurité sociale.

Selon M Coudroy, le projet a été présenté au CHS-CT vendredi dernier.

Vote : unanimité

Plusieurs points : Rapport dons et legs, Concession de logement à Toulouse, Dispenses de remboursement de la rémunération et des charges sociales pour mise à disposition auprès d'une entreprise, comité d'audit, nomination de M Bosi au conseil d'administration de la fondation de France

Ont obtenus un vote d'unanimité

Déclaration du SNTRS-CGT au CA du CNRS le 5 juillet 2012

Depuis 2004 et la lutte contre les suppressions de postes dans la recherche, les mauvais coups n'ont pas arrêté de tomber sur la recherche publique et sur son principal opérateur le CNRS. Celui-ci se voyait réduit au simple rôle d'agence de moyens dans les projets politiques du gouvernement. Quelques années après la mise place de l'ANR, le fonctionnement des laboratoires a été totalement déstabilisé en privilégiant le financement sur appel d'offre au détriment des budgets de fonctionnement et d'investissement, ce qui a eu pour conséquence l'explosion du nombre des précaires dans nos laboratoires. L'AERES a privé le CNRS de la capacité d'évaluer

ses laboratoires, les restrictions budgétaires l'ont mis dans l'incapacité de mettre en œuvre une politique de recherche propre.

Nous avons combattue cette politique de casse du service public. Le changement politique doit avoir des conséquences positives pour nos organismes et leurs personnels.

Nous attendons que le président du CNRS et les représentants du ministère précisent la nouvelle feuille de route du CNRS. Nous n'envisageons pas que le changement politique et les premières annonces de la ministre ne se traduisent pas par des changements concrets dans la politique de recherche du gouvernement et au CNRS.

Par ailleurs, nous estimons nécessaire de connaître ce que la lettre de cadrage budgétaire aura comme conséquence pour le CNRS. Les opérateurs de l'Etat seront contraints à des économies budgétaires sévères. Nous estimons que la recherche doit rester une des priorités du gouvernement.

Lors de sa venue au Conseil Scientifique du CNRS, Mme Fioraso a énoncé plusieurs principes dont nous attendons la mise en œuvre rapide. Notamment

- 1- le CNRS doit retrouver son rôle de conduite nationale de la recherche et d'appui à la recherche dans les universités. Que compte modifier la direction par rapport à sa politique d'accompagnement de la mise en place des grandes universités de recherche. Compte elle s'appuyer ou non sur les instances scientifiques. Que pense la direction du CNRS des conséquences de la troisième vague de décentralisation. Quel rôle pour les régions et quelle articulation avec une politique nationale ?
- 2- Il faut le rééquilibrage des budgets de l'ANR et des organismes, voire la suppression de l'ANR. A quel niveau le CNRS estime t il ce transfert budgétaire ?
- 3- Pour la ministre les missions de l'AERES seront recadrées. Comment le CNRS va t il peser pour que le Comité national retrouve ses prérogatives d'évaluation des UMR ?
- 4- Pour les Investissement d'Avenir. Mme Fioraso a déclaré que certaines conventions ont été établies, au forceps, après avoir été mal préparées. Y aura-t-il a minima renégociation des conventions. Que compte demander le CNRS pour modifier la gouvernance des IDEX. Nous demandons la suppression du statut de FCS. Est ce que le CNRS compte exiger plus de démocratie au niveau local ou se contente t il des gouvernances mises en place. ?
- 5- La ministre s'est dite convaincue que la précarité est une mauvaise chose, y compris pour l'efficacité du système. Que compte faire le CNRS pour mettre fin à la précarité ? Compte-t-il modifier sa volonté d'exclure de leurs droits les CDD qui sont actuellement en poste, comme le montrent les circulaires que font passer les délégations. Compte t il utiliser demander le transfert des budgets de l'ANR pour payer titulariser les CDD sur fonction pérenne.

Aujourd'hui, les syndicats appellent à manifester contre la précarité devant le ministère. Hier à Montpellier, plus de 300 personnes avec le soutien de nombreux directeurs de laboratoires ont manifesté contre la politique de dégraissage des CDD que met en place le CNRS.

Quelles demandes fait le CNRS pour mettre en œuvre la titularisation des personnels éligibles sans pour autant sacrifier les concours internes et les promotions au choix ?

A quel montant a-t-il chiffré les besoins des UMR pour qu'elles puissent fonctionner ?

Est-ce que le CNRS compte ou non demander l'ouverture de négociations sur les évolutions statutaires (PES, prolongation de la grille des CR, amélioration du statut des IT)

Compte rendu de la réunion CNAS du 28 juin 2012

La réunion commence à 10h, elle est consacrée à la restauration.

Pour l'administration: Mr Coudroy, Mme Le Fur, Mme Cartier, Mme de Vernejoul, Mme Quilgars

L'ensemble des organisations syndicales sont représentées.

Pour le SNTRS-CGT: Jean-François Launay, Brigitte René, Christophe Herrmann, Josiane Tack

Prise de parole du SNTRS-CGT sur l'organisation du travail au nom des syndicats SNTRS, SNCS, Sud, CFDT et UNSA.

La commission nationale restauration (CNR) a été supprimée. Toutes les missions et attributions de la CNR ont été intégralement reportées sur la commission nationale d'action sociale (CNAS). Nous avons demandé et obtenu en CT que le nombre de réunions consacrées à la restauration soient maintenues dans la nouvelle organisation. Sur une année l'administration doit organiser au minimum deux réunions sur le thème de l'action sociale et deux autres sur la restauration. Vous nous avez convoqué pour la restauration ce matin et pour l'action sociale cette après-midi. Nous tenons à vous faire part de nos réserves quand à l'efficacité d'une réunion programmée sur toute une journée. L'action sociale n'est pas pour nous un genre mineur et nous tenons à ce qu'il lui soit consacré tout le temps nécessaire. Nous aimerions avoir des réunions programmées sur deux jours différents, ou à minima pouvoir commencer à 9h du matin pour nous laisser plus de temps sur une journée.

Mr Coudroy dit prendre bonne note de nos demandes d'organisation et vouloir en tenir compte à l'avenir. Le passage à deux demi-journées lui semble le plus cohérent.

1- Validation du compte rendu de la CNR du 14 Décembre

Intervention du SNTRS-CGT: Ce compte rendu de l'administration pose plusieurs problèmes : le résultat du vote sur les tarifs n'explique pas ce qui sera mis en application.

Tous les échanges des organisations syndicales sur le vote des nouveaux tarifs, avec les explications du refus de vote et du vote contre, ainsi que la déclaration syndicale ne sont pas retranscrits dans ce compte rendu. D'une manière générale, les échanges retranscrits sont très succincts et ne reflètent pas la richesse des débats.

L'administration accepte que les arguments des syndicats, pour expliquer leurs votes, soient ajoutés au compte rendu. Le compte rendu sera validé à la prochaine réunion.

Les documents marqués comme joint aux CR manquent, nous demandons qu'ils nous soient communiqués et qu'ils soient désormais joints au CR avant vote.

Nous demandons à ce que les fichiers de travail soient transmis dans un format autre que pdf nous permettant de travailler directement sur le document. Pour la prochaine réunion ils seront envoyés en pdf+doc.

2 – Présentation des premiers éléments chiffrés du bilan de la restauration sociale pour l'année 2011.

a- données générales

Les dépenses générales de la restauration sociale tous frais compris (intégrant les infrastructures, équipements, audits ...) sont de 20 800 223 €, soit 54 422 € de moins que l'année 2010

Diapositive 4

Restauration propre

On observe une baisse des dépenses. Elles diminuent de 1.67 % (-204 207 €) par rapport à 2010. (-204 207 €) par rapport à 2010.

Restauration hébergée

Les dépenses sont par contre à la hausse. On observe une augmentation de 3.85 % par rapport à 2010 (+ 291 562 €).

Titre repas

Ils sont en baisse. En 2011, les dépenses liées à la prestation spécifique s'élèvent à 875 337 € (contre 1 059 124 € en 2010). On assiste donc à une baisse liée à une volonté de l'action sociale de privilégier des repas assis, chauds avec ses collègues plutôt que la délivrance de titres repas.

D'une manière générale on assiste à une baisse de -0,46% sur les dépenses de la restauration
Il s'agit des dépenses sans les recettes pour la restauration propre.
12 012 165€ – 5 758 480€ Recettes agent = 6 253 685€ effectivement dépensé par le CNRS

Mélanie Cartier : la tendance à la baisse de la part agent à en % s'explique par la meilleure intégration des partenaires extérieurs.

Les recettes de 2011 s'expliquent car elles prennent en compte le reliquat des recettes que devaient des organismes extérieurs sur 2010 (notamment sur Toulouse) mais qui n'ont été versées qu'en 2012.

La restauration sociale représente 62,16 % de dépense mais on n'a pas déduit la part agent, lorsqu'on avance ce chiffre.

Le SNTRS-CGT demande à ce que les deux chiffres soient mis en regard : les recettes et les dépenses liées à la restauration.

Le SNCS : l'administration ne budgète plus de DM2, comment allez faire pour boucler le budget de l'action sociale si tout est donné en début d'année et qu'il y a besoin d'une rallonge ?

Mr. Coudroy : nous avons gardé 5% du budget global d'action sociale pour pouvoir palier à d'éventuels frais de fin d'année.

b- Restauration propre

On observe une meilleure maîtrise des coûts de la restauration propre par rapport à la restauration hébergée. En effet en restauration hébergée, le CNRS doit négocier 184 conventions par an et les prestataires imposent souvent leurs tarifs sans vraiment de négociation, les volumes étant souvent peu significatifs.

Mélanie Cartier : pour la restauration propre la tendance à la baisse de la part agent à en % s'explique par la meilleure intégration des partenaires extérieurs.

Présentation des coûts des assiettes, du nombre de repas servis ainsi que du taux de prises d'un repas par restaurants propres. Le taux de prise d'un repas correspond au nombre de plats, entrées, desserts pris par repas. On observe que le restaurant de Meudon est en chute libre au niveau des repas servis (peut-être que l'explication vient d'un départ d'un laboratoire sur le site ?)

OS : L'indicateur de taux de prises d'un repas doit peut-être être lié au niveau de la prestation ?

Mélanie Cartier : en effet et il faut ajouter à cet indicateur le nombre de grillades servies si ce nombre est élevé cela signifie que les plats « classiques » ne sont pas appréciés.

Le restaurant de l'Observatoire de Haute Provence étant un trop petit restaurant, le prix des repas est trop élevé. Une étude pour prendre un marché traiteur est à l'étude actuellement.

Le coût moyen d'un repas s'élève à 8,35 € en restauration propre, les frais de fonctionnement sont facturés aux organismes d'accueil, cela permet de réduire les coûts en restauration propre. De plus il y a une réduction des frais d'infrastructure liés à la restauration car une partie est prise sur le budget patrimoine.

c- Restauration hébergée

En moyenne la participation des agents est de 3,73 euros et le CNRS participe pour 4,64 euros.

Ces données sont en augmentation depuis 2010. Il n'est pas possible de maîtriser la part agent en restauration hébergée.

Le coût moyen d'un repas est de 7,72 euros

Le SNTRS-CGT demande si le tarif dégressif, en fonction de sa catégorie, est appliqué dans la restauration hébergée.

Mélanie Cartier : 80% des conventions passées entre le CNRS et les restaurants hébergeurs ne prennent pas en compte les subventions CNRS aux agents. Tous les agents CNRS, quelque soit leur grade, paient le même prix. L'administration du CNRS a conscience de ce problème. Elle est en train de faire remonter au niveau national les 184 conventions. Un travail pour essayer d'harmoniser et mieux négocier les conventions chez les hébergeurs va être entrepris.

Le coût de la restauration hébergée ne va faire que dériver au cours du temps si l'on n'essaie pas une négociation plus globale des marchés.

Sur Paris B, on observe de gros problèmes de tarifications sur les restaurants hébergés.

SNTRS-CGT : comment fonctionne actuellement la négociation des marchés en restauration hébergée ?

Comment déterminez-vous la part patronale ? Avez-vous une négociation avec le prestataire, sur la modulation de la part patronale notamment ? Arrivez-vous à ne pas dépasser les 7,62 euros de part patronale ?

Mélanie Cartier explique que les négociations sont parfois très difficiles et longues. Elle cite l'exemple de l'Institut de Physique du Globe de Paris. Il a fallu une semaine pour différencier les agents de la DR1 et la DR3 qui déjeunent à l'IPGP.

L'IPGP conventionnait les agents de la DR3 mais ne voulait pas prendre dans la convention les agents de la DR1! Chaque négociation est du cas par cas. L'idée est d'avoir si possible des négociations plus globales pour avoir de meilleurs marchés quand cela est possible, par ex. avec d'autres EPST, comme l'INRA.

d- Les titres repas

Ils sont réservés aux agents isolés, loin de tout type de restauration. En 2012 le nombre de titres repas devrait baisser encore plus qu'en 2010. Notamment la région Bretagne a changé sa politique de délivrance des titres repas en fin 2011 et l'impact réel se fera vraiment sentir en 2012. Des conventions en restaurations hébergées ont été passées pour remplacer la délivrance des titres repas.

Le SNTRS-CGT fait remarquer que comme le coût des titres repas est moindre que celui de la restauration hébergée, le coût global de la restauration va augmenter avec ce changement de politique.

Le SNTRS-CGT note le désengagement du CNRS dans la prise en charge du coût des repas. Ce phénomène ne fait que s'accroître au fil des années avec l'augmentation du prix de la part agent tous les ans.

Depuis plusieurs années, sous couvert de contraintes URSSAF et de risque de déclaration de la subvention repas comme avantage en nature pour les impôts, la part agent ne cesse d'augmenter. De plus l'année dernière, le prix des repas a été augmenté deux fois : une fois « pour cause d'URSSAF » et une deuxième fois « pour cause d'augmentation de la TVA restauration sociale de 5,5 à 7 % ». Cette double peine a mis en évidence que l'augmentation URSSAF n'était qu'un alibi, car la seule augmentation TVA aurait suffi à couvrir les exigences de l'URSSAF en matière d'augmentation des tarifs. Nous avons donc eu la démonstration que l'administration se servait de l'URSSAF pour augmenter progressivement la part agent dans le prix du repas. Nous demandons donc, quand cette inflation des prix va-t-elle cesser, quand dans le même temps nos salaires n'augmentent pas ? M. Coudroy nous explique que l'administration va essayer de ne pas trop désengager le CNRS dans la subvention du coût du repas.

Le SNTRS-CGT note que Mr Coudroy sera vigilant à ne pas pénaliser la restauration sociale.

En terme d'initiative de l'établissement, Mr Coudroy défendra, s'il y a des économies à faire, de ne pas trop impacter la restauration, il y aura cependant des arbitrages à effectuer.

Il a la conviction que sur le temps du repas se passent des choses importantes en ce qui concerne le travail de l'établissement et de la recherche. Il pense qu'il ne s'agit pas seulement d'une restauration mais un temps d'échange entre collègues sur des problématiques de travail.

3- Présentation du premier bilan « achats durables » dans la restauration du CNRS.

Au niveau des marchés négociés dans le cadre de la restauration propre, des engagements sur des produits bio, recyclage des déchets... font maintenant partis des marchés (15% des critères sont consacrés au développement durable).

Mélanie Cartier fait un tour de France des premiers « reporting » remontés par les gérants des restaurants. Retour restaurant par restaurant de fiches sur le développement durable... les rendus sont très hétérogènes, il n'est pas possible d'en faire une synthèse pour l'instant...

4- Point sur la situation budgétaire 2012

Le budget primitif de 2012 est en augmentation de 1,5 % par rapport à 2011.

5- Présentation des actualités du premier semestre 2012 (contrôles qualité, marchés, opérations immobilières)

Les faits marquants sur les restaurants propres.

- Regroupement dans un seul marché des restaurants d'Ivry et Pouchet.

Le comité des usagers en cours de renouvellement sur ces restaurants.

Le restaurant de Paris Michel Ange vient en soutien des deux autres restaurants plus petit, sur les trois sites le marché est tenu par la Sodexo, ce qui entraîne une mutualisation des tâches administratives.

- Un seul marché pour Villejuif et Thiais avec pilotage par Villejuif sur ces restaurants les caisses enregistreuses seront renouvelées le 11 Juillet.

Ces nouvelles caisses seront mises à jour à partir d'un serveur commun pour que les agents de la DR3 puissent aller déjeuner sur les deux sites avec un même badge.

- Ile de France Sud le marché est détenu par Elixor (anciennement Alliance)

Des problèmes sur les grammages (trop faibles) des denrées servies sont relevés.

- Ile de France Ouest et Nord tenu par la société Eurest

Sur Meudon, le comité des usagers fait remonter les problèmes de fluidité au niveau du service.

Le restaurant de l'Observatoire de Meudon a demandé de l'aide au CNRS pour être formé au contrôle qualité.

- Le restaurant de Nancy a des problèmes de rangement des réserves.

- Le restaurant de Villeurbanne

Le prestataire Ginov restauration est remplacé par ASCANIS la reprise a lieu au mois de Mars 2012.

Les contrats en cours pour le personnel ont été reconduits à l'identique.

La délégation du CNRS a été vigilante sur les temps de travail des employés du restaurant, remis en cause par le nouveau prestataire. Un planning a été signé avec le CNRS qui demande au nouveau prestataire de maintenir les conditions horaires prévues.

Permis de construire refusé deux fois il vient d'être validé en mai ce qui va entraîner un décalage et il va donc falloir revoir la période de fermeture qui était prévue en été.

- Marseille

Le prestataire GINOV restauration n'a pas été renouvelé en Mai 2012, le marché courrait jusqu'à Mai 2013 mais il a été dénoncé par le CNRS, suite à de nombreux dysfonctionnements.

La Sodexo a pris le relais, en attendant le passage d'un nouveau marché.

Cinq candidats ont répondu au marché. C'est la Sodexo qui a remporté le marché. Le tarif Sodexo est de 7,30 euros contre 8,17 euros pour Ginov (ancien marché).

On observe une nette amélioration des pratiques d'hygiène et du respect des procédures.

Il reste à résoudre un problème sur les approvisionnements.

Le comité des usagers du restaurant de Marseille a été réuni.

Le SNTRS- CGT : peut-on savoir si un texte donnant la constitution des comités des usagers a été mis à jour?

Depuis Février 2012, il existe une note de cadrage donnant l'organisation du nouveau comité des usagers, il est constitué au maximum de 10 représentants des agents qui sont choisis sur la base du volontariat, certaines délégations fixent une durée d'autres non.

Le comité des usagers est une structure spécifique aux restaurants propres.

L'agrandissement du restaurant de Montpellier est abordé dans les opérations immobilières.

Le SNCS décrit la situation du restaurant de Montpellier qui est beaucoup trop petit tant au niveau de la cuisine que de la salle, ce qui entraîne des problèmes de places assises et d'hygiène en cuisine. Sans compter que le nombre de personnes prévues en cuisine est trop élevé par rapport à la surface des cuisines.

Le SNTRS-CGT complète en expliquant qu'un dossier de rénovation de ce restaurant est en cours pour un montant de 900 000 euros qui permettrait une remise à niveau des cuisines, sans pour autant accroître leur superficie ni la superficie de la salle de restauration. Un self devant être ouvert au niveau du nouveau bâtiment Ballard permettrait de servir des repas préparés dans la cuisine rénovée. Le premier dossier de rénovation du restaurant de Montpellier, de 1500 000 euros, prévoit de rénover les cuisines et la salle en agrandissant les deux.

Mélanie Cartier appuie la demande d'une rénovation totale de ce restaurant. Mr Coudroy dit qu'il portera une attention particulière à ce dossier.

Groupe de réflexion sur les tarifs stagiaires pour décembre.

Bilan de la mandature

Amélioration de la trame des bilans en fonction des remarques faites en CNR. Elaboration de la nouvelle grille tarifaire suite à la mise en place d'un groupe de travail.

Mise en place d'une formation des gestionnaires de la restauration sociale.

8- Point d'étape du plan d'action pour une réorganisation des fonctions supports

1. -Mise en place d'un marché alloti : Réflexion sur le nombre de lots. L'objectif est de réduire la paperasse et les besoins logistiques en harmonisant les procédures. Si les procédures sont nationalisées, le local restera fortement associé aux décisions. la négociation des marchés en restauration propre au niveau national, marché unique alloti avec 13 lots. Les aspects techniques globaux des marchés seraient étudiés au niveau national et les spécificités au niveau local. Il ne s'agit pas de retenir un seul prestataire tous les restaurants mais d'harmoniser les marchés sur le plan technique et sur les calendriers de renouvellement.
2. - un travail sur la renégociation des marchés en restauration hébergée pour essayer d'avoir des tarifs mieux négociés avec les hébergeurs, notamment quand une négociation peut avoir lieu sur le plan national.

7 - questions diverses

SNTRS-CGT aborde les problèmes que rencontrent les hôtesse d'accueil à Michel Ange qui n'arrivent pas à déterminer les tarifs de restauration à appliquer aux visiteurs notamment pour les CDD. L'administration dit vouloir clarifier cette situation.

La réunion sur le thème de l'action sociale reprend à partir de 14h

Pour l'administration :

Caroline Hubert (Assistante sociale Paris Michel Ange), Pascale Chapat (Assistante sociale Paris B), Dominique Le Fur, Christophe Coudroy, Corinne Quilgars (responsable du service développement social), Pierre Bertrand-Mapataud (chargé d'étude), Mélanie Cartier (restauration)
Jacky Hirsch (président du CAES)

Et les organisations syndicales présentes le matin.

Les OS demandent la communication des documents présentés en séance : ils nous seront envoyés.

1 -Validation du compte rendu de la séance du jeudi 24 novembre 2011

Des remarques mineures sont faites sur le compte rendu

2- Présentation du bilan de la politique sociale pour 2011

Le budget primitif : 31 346 090 euros, il est en baisse 2,51 % par rapport au budget primitif de 2010.

Le DM2 2011 représente 2 472 568 euros

- préciput
- budget en baisse

Le budget diminue mais ramené par ETP il augmente!!!

Les faits majeurs de l'année 2011 :

- Le renouvellement de la prestation CESU jusqu'au 31 décembre 2014. Le CAES a en charge la gestion de cette prestation. Il a lancé un appel d'offre pour trouver un prestataire pour l'émission des CESUS. C'est le prestataire « Chèque domicile » qui a été choisi, le prestataire a aussi en charge l'envoi des titres par la poste aux agents ou l'envoi des titres dématérialisés.
- Les prêts BAP (Prêt bonifié d'accèsion à la propriété dans le cadre d'une mobilité professionnelle) en partenariat avec le CAES ont été reconduits jusqu'au 31 décembre 2014. Il s'agit d'un prêt d'accompagnement à la mobilité.
- Lancement de l'étude sur les métiers médico-sociaux.
- Poursuite de la réflexion sur les conditions de vie au travail.
- Préparation d'un nouveau partenariat en vue de l'accompagnement à l'accès logement en Ile de France.
- Les groupes de travail :
 - sur l'accèsion au logement avec un accompagnement personnalisé sur la recherche du logement, expériences menées dans certaines délégations. Partenariat à l'accès au logement de la DR14
 - Les fiches pratiques sur les acteurs de prévention de risque psycho-sociaux

Sensibilisation et prévention sur Rennes plus de 400 personnes ont été sensibilisées.

Bilan 2011 par axes :

Restauration (vue le matin)

Médical

Social

- Approfondir les outils d'observation sociale :

Il existe un réseau pour les Assistantes de service social, il faut en créer un pour les gestionnaires de l'action sociale qui commencent à utiliser un outil pour permettre de les fédérer. Création d'un espace partagé avec des bases de données.

On observe aussi une montée en puissance de compétences sur le contrôle qualité de la part des gestionnaires de l'ASS, il faut continuer à faire des formations et des échanges entre gestionnaires.

Accompagnement du réseau des ASS :

Le réseau des ASS doit permettre un échange de bonnes pratiques et de fédérer les interventions.

Un groupe de travail a travaillé sur la maquette du rapport d'activité des ASS afin de simplifier les modalités du rapport et de fournir un outil commun de saisie pour les ASS.

- Organisation du groupe de travail sur le logement.

Plusieurs initiatives dans des régions différentes :

Sur la DR12 convention Git'Immo.

Sur la région parisienne :

Convention ADIL 75, malheureusement l'ADIL n'est pas présente dans toutes les régions... Présence de l'ADIL dans le Nord Pas de Calais.

Chaque ADIL est autonome, il n'y a pas moyen de coordonner au niveau national.

Parc de logement CNRS

- Rapport du bureau du logement sur l'IDF

59 nouveaux bénéficiaires agents en 2011 contre 44 en 2009.

35% techniciens et 24% AI

513 logements réservés et occupés en Ile de France (il y a une dizaine de logements en résidences hôtelières). Il y a également des logements meublés, les CDD ont accès à ces derniers.

Le taux d'occupation des logements est important, il n'y a pas de logement vacant en IDF.

OS : Demandes de moyens faites par les délégations. Si une délégation demande d'avoir de nouveaux logements, sur quel critère le national va donner cet argent ?

M Coudroy sur le stock qui existe, le flux n'augmentera pas... car il n'y a pas d'argent à mettre en plus (une réservation d'un T3 pour une fois représente 46 000€).

Un groupe de travail sur le logement va être constitué rapidement, un représentant par organisation syndicale sera sollicité.

- Les rapports de province

60 logements réservés en province (mais chiffre non significatif car il manque des rapports)

37 occupés, il y a des logements vacants...

Il faut creuser pourquoi ces logements sont inoccupés ? On peut penser aux quartiers dégradés par ex...

La prestation d'aide d'accès au logement (kit installation) mis en place, ne semble pas intéressante trop peu de personnes en ont profité. Cette prestation comporte une clause abusive de demande de domiciliation bancaire de la part de la banque qui est associée à cette offre.

Au total

Prêt amélioration et réparation habitat : 11

Prêts mobilités : 34

Prêts BAP : 77

Kit installation 9 agents bénéficiaires

La famille

- Les crèches :

Le problème des conventions réside dans le fait que la réservation d'un berceau coûte cher à l'établissement. Les ASS disent qu'il faut bien négocier les conventions et ne pas signer n'importe quoi.

203 berceaux réservés en 2011, on compte aussi les agents qui ont trouvé une place grâce à l'intervention des ASS sur des berceaux qui ne sont pas CNRS.

Les ASS expliquent que sur les crèches associatives il y a des possibilités de trouver des places. Pour les mairies en région parisienne et sur Paris cela est impossible d'arriver à réserver des berceaux. Certains foyers peuvent bénéficier de l'allocation garde d'enfant si les revenus du ménage sont faibles, sinon il reste les chèques CESU mais ils ne permettent pas de couvrir les frais. Contrairement aux entreprises privées le CNRS ne peut bénéficier ni des crédits d'impôts, ni des aides des allocations familiales pour financer les places de crèches.

Il faut réfléchir à d'autres solutions telles que les crèches inter EPST.

Le dispositif solidarité :

La répartition des aides exceptionnelles est répartie de manière équitable entre délégations

SNTRS-CGT : certaines délégations, pour monter un dossier d'aides exceptionnelles, demandent de préciser le lieu de travail de la personne, ceci constitue un véritable problème de confidentialité.

La diminution des demandes d'aide exceptionnelle peut être due à des « signalement » défaillants.

Les dossiers suivent un circuit administratif dans chaque délégation et certains agents peuvent renoncer à présenter une demande dans la crainte que leur dossier ne soit pas tout à fait anonyme

SNTRS-CGT : Pourquoi ne pas dépayser le dossier pour les agents qui demandent une aide exceptionnelle et qui dépendent des services administratifs qui gèrent la gestion de l'aide ?

Les motifs des demandes d'aide sont le budget de la famille et la santé en priorité.

Activité sociale et culturelle attribuées au CAES.

Le CNRS paie une amende plus de 2 millions pour le déficit en personnel handicap dans l'établissement.

3- présentation des questions d'actualités

M Coudroy pose une question sur les priorités de l'action sociale hormis la restauration. je n'ai pas d'information précise mais si le budget attribué à l'action sociale était en diminution pouvez me donner vos priorités.

SNTRS-CGT confirme qu'une réponse n'est pas de la responsabilité des syndicats. Cependant Le sntrs rappelle qu'il faut veiller à ne pas mener une politique sociale différente selon les DR.

L'administration affirme que le budget de l'action sociale a été préservé jusqu'à présent.

SNCS : L'année dernière le budget de l'action sociale a été préservé en mobilisant les ressources propres des délégations.

Jacky HIRSCH demande à ne pas décrocher le budget de l'action sociale par rapport à la masse salariale.

SNTRS-CGT : M Coudroy, si à travers cette question vous voulez nous préparer à la baisse des crédits de l'action sociale, sachez que nous ne sommes pas prêts à accepter et nous ne nous préparons pas à une telle éventualité.

Présentation du CAES par Jacky HIRSCH

Les CESU : répartition des titres CESU en fonction de critère sur la famille (âge des enfants...).

Règle de sélection pour la première tranche et la deuxième tranche.

Tient compte du quotient familial.

Un groupe de travail CAES/Assistantes Service Sociale sur les modalités d'attribution du prêt solidarité et sur les aides handicap du CAES a été mis en place.

L'ASS Mme Chapat a trouvé cet échange très fructueux et permettant un vrai travail de terrain qui va se poursuivre puisque deux réunions annuelles sont dorénavant prévues

Etudes sur les métiers médico-sociaux

Fiche de poste sur le métier d'ASS au CNRS.

OS : Vous étudiez dans ces fiches de poste par ex combien d'agents peut gérer une assistante sociale ?

Les ASS : Non, ce n'est pas fait en ce sens. Pour avoir une idée il faudrait regarder comment cela se passe dans les autres EPST.

CORAS

SNTRS-CGT : Comment sont constituées les CORAS restreintes par rapport au CORAS plénières ? Suite à la nouvelle constitution des coras qui ne sont plus paritaires est ce que la constitution de coras restreintes est encore possible

Sur Paris B, pour étudier les demandes urgentes d'aide exceptionnelles ils ont cherché à expérimenter des échanges sur dossiers par mail. L'expérience n'est pas concluante car pas d'échanges réels et pas de confidentialité assurée. Cette expérience ne sera pas renouvelée. A la DR 17 dans ce cas l'étude des dossiers se fait par téléconférences et satisfait les participants.

L'UNSA précise que cette dernière formule n'est pas toujours possible car tous les représentants ne bénéficient pas de bureau individuel.

Le SNTRS-CGT indique que le plus facile est de convoquer tout le monde et de faire avec ceux qui sont présents, soit sur place, soit en téléconférence qu'en cela est possible, l'option courrier semble quant à elle à écarter car elle restreint considérablement le débat souvent indispensable pour ce genre de dossier.

M Coudroy dit qu'il faut faire un recensement auprès des délégations pour savoir comment elles gèrent les CORAS restreintes (si elles existent). Cependant la représentativité syndicale n'est pas négociable dans la constitution des CORAS restreintes.

L'administration s'engage à faire un point sur les CORAS avec les délégations.

4- questions diverses

Le SNTRS-CGT évoque le problème des aides remboursable au niveau des CORAS. Il y a besoin des consignes plus précises pour connaître les conditions pour attribuer des aides remboursables notamment en ce qui concerne le taux d'endettement Il faut envoyer ces consignes à toutes les AD et toutes les CORAS.

SNCS : l'élection du CAES remonte au mois de mai 2011 et les décharges syndicales n'ont pas été renvoyées au niveau des laboratoires et des délégations.

Quel est le circuit pour que ces décharges arrivent jusqu'au laboratoire ?

Jacky HIRSCH affirme que le CAES a fait son travail dans les temps et a envoyé les décharges aux ressources humaines du CNRS.

M Coudroy dit qu'il va regarder ce problème. Jacky HIRSCH va renvoyer les fiches de décharge à l'administration.

Fin de la réunion vers 17h

*CHSCT du CNRS Vendredi 29 juin 2012
Siège du CNRS - Salle Jean Perrin*

Etaient présents :

Parmi les représentants de l'administration :

Christophe COUDROY, directeur des ressources humaines,

Ghislaine BEC, responsable de la mission relations sociales,

Parmi les représentants du personnel :

SGEN-CFDT : 3 représentants présents (2 sièges)

SNCS-FSU : 2 représentants présents (2 sièges)

SNTRS-CGT : 6 représentants présents (3 sièges)

Alain BOUYSSY, Michel LION, Christine LUCAS, titulaires,

Habiba BERKOUN, Chantal DEBAIN, Fabienne HUBER, suppléantes

SUD Recherche EPST : 1 représentant présent (1 siège)

UNSA Recherche : 2 représentants présents (1 siège)

Assistaient également aux travaux du comité :

Myriam FADEL, responsable du pôle « nouvelles technologies responsabilités » de la DAJ,

Yves FENECH, coordonnateur national de prévention et de sécurité (CNPS),

Simone MUNCH, médecin de prévention de la délégation Alsace et coordonnatrice adjointe de la coordination nationale de médecine de prévention,

Arnaud VASSEUR, médecin coordonnateur national (CNMP),

Natacha VOLTO, ingénieure de prévention et de sécurité,

Fabrice WIITKAR, coordinateur des inspecteurs santé et sécurité au travail rattaché à l'IGAENR,

Janine WYBIER, coordonnatrice adjointe de la coordination nationale de prévention et de sécurité.

Autre membre expert désigné par SUD Recherche EPST : Alain CASTERA

Les coordonnées des membres du CHSCT sont accessibles sur le site du CNRS :

http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/droit-syndical/pdf2012/coordonneesCHSCT_180612.pdf

L'arrêté de création du CHSCT du CNRS est paru au JORF n°0138 du 15 juin 2012

(http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/droit-syndical/pdf2012/arreteCHSCT_290512.pdf)

Cette première réunion est consacrée à l'installation du comité.

Rappel de l'ordre du jour :

- Validation du règlement intérieur du CHSCT ;
- Point d'avancement sur le projet de logiciel PRISME ;
- Désignation du secrétaire du CHSCT.

La séance du CHSCT est ouverte à 14h00 par M. Coudroy qui en assure la présidence, en remplacement du Président du CNRS empêché.

L'unanimité des représentants du personnel présents ayant voix délibérative est de 9 personnes.

Suite à la réunion OS/DRH du 21 mai 2012, l'administration a fait parvenir une version consolidée du règlement intérieur, comme document préparatoire. Une partie des amendements proposés lors de cette réunion par le SNTRS-CGT a été pris en compte par l'administration.

Les représentants SUD ont fait parvenir avant la réunion une liste d'amendements. Les représentants du personnel ont préparé la réunion en intersyndicale (sauf l'UNSA) le matin de 10h00 à 12h00. Nous nous sommes mis d'accord sur une liste d'amendements à proposer en intersyndicale, sur le nom des candidats pour le poste de secrétaire (candidat SNTRS-CGT) et de secrétaire suppléant (candidate SGEN-CFDT). Le SNTRS-CGT a proposé un avis du CHSCT dans le cas où nos amendements ne seraient pas retenus par l'administration. Cet avis est accepté par l'intersyndicale.

En début de séance, à la question du SNTRS-CGT, l'administration précise que les interventions sont enregistrées (prestataire externe) afin d'aider la secrétaire administrative pour la réalisation du procès verbal.

Validation du règlement intérieur :

Amendements proposés par les représentants et votes (voir annexe). Les amendements proposés par les représentants du personnel ont été votés à l'unanimité.

L'administration n'a pas repris les amendements qui vont au delà du décret N°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique. L'administration se limite à reprendre le texte du règlement type proposé par le ministère, par exemple elle refuse d'inscrire dans le règlement intérieur :

« que les suppléants participent aux débats, et que leur frais de déplacement soient pris en charge »;

« que des moyens soient mis à la disposition du CHSCT pour fonctionner et notamment ceux pour le secrétaire et le secrétaire suppléant ».

L'administration précise qu'elle maintiendra l'usage au CNRS concernant la participation des suppléants aux instances et que cela sera inscrit au procès verbal. Concernant les moyens du CHSCT, l'administration renvoie à la parution d'une future circulaire ministérielle sur les moyens syndicaux.

Avis présenté par le SNTRS-CGT :

« Les représentants du personnel, réunis le vendredi 29 juin 2012 lors du CHSCT du CNRS, demandent au Président du CNRS, président du CHSCT, que soient attribués aux représentants du personnel et en particulier au secrétaire et au secrétaire suppléant du CHSCT du CNRS des moyens de fonctionnement (temps, local de travail, bureautique nécessaire ...) » Cet avis a été voté à l'unanimité par les représentants du personnel.

Vote sur le règlement intérieur : les représentants du personnel demandent une interruption de séance afin de se concerter. Au retour de l'administration, il est procédé au vote, les représentants du personnel votent unanimement contre le projet de règlement intérieur amendé et précisent leur position : « Les représentants du personnel donnent un avis défavorable au règlement intérieur proposé ce jour par le président pour le refus de donner des moyens de fonctionnement aux représentants du personnel et en particulier au secrétaire et au secrétaire suppléant ».

Le président prend acte et précise que le résultat du vote sera transmis au ministère.

Point d'avancement sur le Projet PRISME :

La présentation « Power point » est commentée par le Dr Vasseur et Myriam Fadel. Les représentants du personnel n'ont reçu aucun document préparatoire et l'ordre du jour a été modifié en urgence suite à une demande du SNTRS-CGT qui a pensé que l'administration souhaitait connaître l'avis du CHSCT avant la présentation au CA du CNRS le 5 juillet. A la question du SNTRS-CGT, le président répond qu'il ne s'agit pas d'une consultation du CHSCT, mais d'une présentation du projet PRISME.

Les services médicaux du CNRS utilisent le logiciel CHIMED dont la version actuelle est obsolète et ne répond plus à la nouvelle problématique de Santé au travail. Chimed est constitué de 23 bases décentralisées => pas « d'étude épidémiologique » possible, pas d'interconnexion avec le SIRH, l'application est non maintenue depuis 2 ans, pas d'évolution prévue, la migration des postes de travail des personnels en délégation aux versions Windows 7 et Office 2010 n'est pas fluide, plaintes des services médicaux : stylo optique, double saisie, rapport annuel pas consolidé...

Le Progiciel PRISME (PRogiciel d'Information des Services MÉdicaux) va remplacer CHIMED et sera déployé à partir du 1^{er} janvier 2013. Il est développé par la société Kitry. Le projet est porté par la CNMP en collaboration avec l'INSERM. Il a été conçu sur mesure (aux cours d'ateliers avec le prestataire). Il est constitué d'une base de données centralisées, interconnecté avec les systèmes d'information RH (Sirhus+LIAT), des statistiques nationales, régionales (voire locales) sont possibles, habilitations adaptées en fonction des profils, accessible via Internet, le site sera sécurisé beaucoup d'informations vont entrer, peu vont sortir. Il sera utilisé par l'ensemble des personnels des services médicaux en charge de la santé au travail des agents du CNRS.

Il est conçu pour faciliter la saisie. Les dossiers administratifs seront renseignés (interfaçage avec Sirhus). Présence de messages d'alertes (entrées, sorties, changements de nom, code implantation vide, temps partiel thérapeutique, AT > 8 jours et maladie >30 jours), recherche automatique des doublons, possibilité d'alerte pour le suivi des examens complémentaires. Une saisie en ligne de la Fiche Individuelle des Expositions Antérieures (FIEA) pré-saisie par l'agent, de la Fiche Individuelle des Risques et Conditions de Travail (FIRCT) saisie par l'agent.

Les éditions : Fiche de visite, ordonnance, examens complémentaires, demande de transfert de dossier, envoi du dossier médical, courrier au confrère, certificat de non contre-indications, suivi AES traité/non traité, carnet de vaccination, fiche collective de risques, historique des expositions, rapport d'activité, fiche navette, FIRCT/FIEA.

Le Dr Vasseur décrit les avantages de PRISME:

Traiter de façon exhaustive et égalitaire l'ensemble de la population au niveau national, et homogénéiser les informations contenues dans le Dossier Médical Informatisé (DMI). Optimiser le suivi individuel des agents : suivi de l'exposition aux risques et de l'état de santé des agents, suivi médical durant et après l'exposition professionnelle. Gérer le dossier médical de l'ensemble des personnels permanents ou non, en activité au CNRS (en respectant le secret médical conformément

à la législation, par le biais du cryptage des données...). Assurer le suivi des risques de la population du CNRS (traçabilité). Suivre les agents soumis à une surveillance médicale particulière.

Gérer les convocations des personnels aux visites médicales (annuelle, de reprise...) et aux actes complémentaires (vaccins, examens...). Organiser l'agenda du médecin et son action en milieu de travail. Intégrer au dossier médical et exploiter la Fiche Individuelle des Risques et Conditions de Travail (FIRCT), la Fiche Individuelle d'Exposition Antérieure (FIEA) - outils déclaratifs non réglementaires à usage exclusivement médical - ainsi que la fiche navette afin de faciliter et d'améliorer le suivi médical. Produire des documents réglementaires (notamment le rapport médical annuel et les fiches collectives de risques) et autres états statistiques. Définir et exécuter des requêtes multicritères à des fins d'études collectives à partir de bases fiables dans le cadre de veille sanitaires ou épidémiologiques. Organiser les activités des infirmier(e)s : soins liés ou non à un accident de travail, actions en milieu de travail et entretiens.

Un besoin pour le logiciel : le NIRP, Numéro d'Inscription au Répertoire des personnes Physiques (=numéro de sécurité sociale). Pour établir et délivrer les cartes DATR (Classement des travailleurs en fonction des risques d'exposition, catégorie A : Directement Affectés à des Travaux sous Rayonnements (DATR), personnes dont les conditions de travail sont susceptibles d'entraîner le dépassement de 3/10ème d'une des limites annuelles d'exposition. Aucune personne de moins de 18 ans ne peut être classée DATR). Déclarations d'AT. Ultime recours en cas d'homonymie parfaite : SISERI, import des résultats d'examens complémentaires, fusion des dossiers médicaux d'un ancien agent (avec 2 matricules).

Pour utiliser ce numéro afin d'établir les cartes DATR pour les salariés exposés aux rayonnements ionisants (4000 agents concernés au CNRS), le CNRS doit demander l'avis de la CNIL et recueillir l'avis du CA.

Questions des représentants du personnel suite à la présentation :

Qui seront les utilisateurs du progiciel : => les services médicaux et un administrateur

Les ACMO auront-ils accès aux données : => non

Les agents pourront-ils accéder à leur dossier médical individuel : => oui sauf avis contraire de sa part

En cas de NOEMI, la transmission du dossier médical sera-t-elle favorisée : => c'est le but de PRISME

Des études épidémiologiques seront-elles possibles : => oui, sur les actifs et les retraités

Quels sont les délais pour la demande à la CNIL : => 4 mois mais le Dr Vasseur précise qu'en attendant le projet avance quand même.

Les données antérieures de CHIMED seront-elles reprises dans PRISME : => non, le Dr Vasseur précise que le dossier médical papier est toujours maintenu.

Désignation du secrétaire du CHSCT :

A l'unanimité sont élus pour un mandat de deux ans, Michel Lion (SNTRS-CGT) secrétaire et Nicole Lompré (SGEN-CFDT) secrétaire suppléante.

Questions diverses :

Y. Fenech informe que le cabinet « Technologia » a été retenu, suite à l'appel d'offre, pour la formation obligatoire des représentants du personnel au CHSCT. La formation se déroulera à Meudon sur 5 jours et fait l'objet d'une action nationale. Les dates pour la formation ne sont pas encore connues.

Le prochain CHSCT est programmé le mardi 23 octobre et se déroulera sur une journée. Les représentants demandent à arriver la veille pour préparer la réunion. Ils demandent la mise à disposition d'une salle pour préparer le CHSCT. Ces demandes sont acceptées par l'administration.

Un CHSCT est également programmé le lundi 3 décembre 2012.

Annexe :

1- Amendement proposé par le SNTRS-CGT:

A la fin de l'article 1er, remplacer « d'établissement » par « du CNRS ».

Cette proposition recueille un avis favorable. L'amendement est repris par la direction dans le projet de texte.

2- Amendement proposé par l'ensemble des représentants du personnel :

A l'article 3 :

- 1) 1er alinéa, supprimer le mot « titulaires » ;
- 2) 3ème alinéa, supprimer les mots « aux débats et ».

Cette proposition recueille un avis favorable. L'amendement n'est pas repris par la direction.

3- Amendement proposé par l'ensemble des représentants du personnel :

A l'article 4, après les mots « coordinateur national de prévention et de sécurité », ajouter les mots « , ainsi que l'inspecteur santé et sécurité au travail ».

Cette proposition recueille un avis favorable. L'amendement est repris par la direction dans le projet de texte.

4- Amendement proposé par l'ensemble des représentants du personnel :

A l'article 11, à la fin du 2ème alinéa, ajouter la phrase suivante : « Le secrétaire suppléant est tenu informé dans l'optique d'un éventuel remplacement ».

Cette proposition recueille un avis favorable. L'amendement est repris par la direction dans le projet de texte.

5- Amendement proposé par l'ensemble des représentants du personnel :

A l'article 11, 2ème alinéa :

- 1) supprimer la 1ère phrase ;
- 2) remplacer le mot « Il » par les mots « Le secrétaire du CHSCT ».

L'amendement est repris par la direction dans le projet de texte.

6- Amendement proposé par le SNTRS-CGT :

A l'article 11, 1er alinéa, remplacer les mots « secrétaire du comité suppléant » par « secrétaire suppléant du comité ».

Cette proposition recueille un avis favorable. L'amendement est repris par la direction dans le projet de texte.

7- Amendement proposé par le SGEN-CFDT :

A l'article 11, 1er alinéa, remplacer les mots « Les représentants titulaires du personnel choisissent parmi eux » par les mots « Les représentants du personnel choisissent parmi les titulaires »

Cette proposition recueille un avis favorable. L'amendement n'est pas repris par la direction.

8- Amendement proposé par l'ensemble des représentants du personnel :

A l'article 14, fin de la phrase, ajouter les mots « sur proposition du coordinateur national, d'un secrétaire du CHSCT régional, ou d'un représentant du personnel ».

Cette proposition recueille un avis favorable. L'amendement n'est pas repris par la direction.

9- Amendement proposé par l'ensemble des représentants du personnel :

A l'article 20, ajouter l'alinéa suivant : « Le CNRS met à disposition du CSHSCT les locaux et équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'instance et de son secrétariat, en séance comme pour la préparation et le suivi des réunions ».

Cette proposition recueille un avis favorable. L'amendement n'est pas repris par la direction.

10- Amendement proposé par l'ensemble des représentants du personnel :

A l'article 20, dernier alinéa, après les mots « disposent du temps nécessaire pour », ajouter les mots « préparer et ».

Résultat de l'avis :

Cette proposition recueille un avis favorable. L'amendement n'est pas repris par la direction.

11- Amendement proposé par l'administration :

A l'article 21, supprimer le mot « type ».

Cette proposition recueille un avis favorable. L'amendement est repris par la direction dans le projet de texte.

GLOSSAIRE

ACMO : Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

AT : Accident du travail

CHSCT : Commission d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés (www.cnil.fr/)

CNMP : Coordination nationale de médecine et de prévention

CNPS : Coordination nationale de prévention et de sécurité

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

DATR : Directement affectés à des travaux sous rayonnements ionisants

DMI : Dossier médical individuel

DRH : Direction des ressources humaines

FIEA : Fiche individuelle d'exposition antérieure

FIRCT : Fiche individuelle des risques et des conditions de travail

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

JORF : Journal officiel de la République française

NIRP : Numéro d'inscription au répertoire des personnes physiques

NOEMI : NOuvel Emploi Offert à la Mobilité Interne

PRISME : Progiciel d'information des services médicaux

SIRHUS : Système d'information des ressources humaines des unités et services

SISERI : Système d'information de la surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants (<http://siseri.irs.n.fr/>)